Modele 1988 **FAUN VARIOPRESS N° 36948** ANNEXE VIII

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule

(à fournir en 3 exemplaires)

Je soussigné, **FAUN Environnement**

demeurant à: **625, Rue du Languedoc – 07500 GUILHERAND-GRANGES** Tél. : **04 75 81 66 00**

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) :

ONYX CHARLEVILLE MEZIERES

la carrosserie suivante **BENNE A ORDURES MENAGERES FAUN VARIOPRESS 5 + UN TR**

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que :

~~(1) Le châssis a subi des transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci joint l'accord écrit du service technique du constructeur.~~

~~(1) Les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectant pas les charges au sol minimales maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le services des mines.~~

~~(1) La largeur du véhicule excède celle fixes par le constructeur Ci joint l'accord écrit du service technique du constructeur.~~

CARACTÉRISTIQUES DU VEHICULE (2):

Marque :	**RENAULT**			
Type :	**29CHB1**			
N° d'identification :	**VF629CHB000000825**			
Nombre de places assises (conducteur compris) :			**3**	
Empattement: F =	**3,5**	+	**1,35**	m
F' (5) =	**4,033**			m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout):

Longueur L =	**9,00**	m
Largeur l =	**2,50**	m
Surface L x l =	**22,50**	m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE:

Longueur utile du chargement: T =	**4,37**	m
Porte à faux arrière du véhicule : X =	**3,55**	m
Longueur des ferrures et charnières : c =	**0**	m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(arrière :

Y =	**0,99**	m
Porte à faux arrière utile : Xu = T/2 – Y =	**1,19**	m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les)essieu(avant, ou à l'axe du pivot

F' - Y =	**3,04**	m

-Poids total autorisé en charge : PTAC =	**26 000**	kg
-Poids à vide du véhicule carrossé =	**14073**	kg
-PV = PC + M + Ca =		kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.
M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.
Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque)

PV. AV = **4111** kg

- Poids à vide sous l'(ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4)

PV. AR = **9962** kg

- Poids du conducteur et des passagers

p : 75 kg x (conducteur + passagers) **225** kg

- Poids du conducteur et des passagers sur (ou les) essieu(x) avan(3)

(cas de cabine avancée)(1) : p. AV = p =	**225**	kg
~~(cas de cabine normale)(1) : p. AV = 2P/3 =~~		kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (3)

(cas de cabine avancée)(1) : p. AR = 0 kg =	**0**	kg
~~(cas de cabine normale)(1) : p. AR = P/3 =~~		kg
Chargement: Ch = PTAC - PV - p. =	**11 702**	kg

(1) Barrer la mention inutile
(2) Voir notice descriptive
(3) Dans le cas de cabine « hors série » p AV et p AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré/
(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.
d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.
(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) avant ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l'(ou les) essieu(x) arrière.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT:

Essieu(x) AV (ou pivot)	Ch AV = Ch x Y / F'	=	11 702	x	0,99 / 4,033	=	2878	kg
Essieu(x) AR	Ch AR = Ch x (F'-Y) / F'	=	11 702	x	3,04 / 4,033	=	8824	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)	Poids à vide: PV.AV =	4111	kg	Essieu (x) AR (ou pivot)	Poids à vide: PV.AR =	9962	kg
	Poids conducteur et passagers :				Poids conducteur et passagers :		
	p.AV =	225	kg		p.AR =	0	kg
	Ch AV =	2878	kg		Ch AR =	8824	kg
	PT AV total =	7214	kg		PT AR total =	18786	kg
	PT AV autorisé :				PT AR autorisé :		
	minimal (2)	3500	kg		minimal (2)	2412	kg
	maximal (2)	8 000	kg		maximal (2)	19000	kg

Fait à **Guilherand Granges**, le : **30 06 2008**

Signature et cachet

FAUN S.A.
S.A. au Capital de 3 100 000 €
Code APE 512 A - Siret 775 573 309 00047
625, rue du Languedoc
07302 GUILHERAND-GRANGES CEDEX
Tél. 04 75 81 68 00

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon ...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage ...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements